

Circuit de Fontaine-au-Bois en VTT



Visorando



Trace n° 1645678

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Parcours accessible à tous, au cœur de la ceinture bocagère. Petites routes de campagne, chemins empierrés et de terre, vous entraînent à la découverte du bocage et de la lisière forestière qui composent le circuit.

| | | | |
|-------------------------|----------|-------------------------|--------------------------|
| Durée | 1h30 | Difficulté | Facile |
| Distance | 13,51 km | Retour au départ | Oui |
| Dénivelé positif | 20 m | Activité | VTT |
| Dénivelé négatif | 20 m | Commune | Fontaine-au-Bois (59550) |
| Point haut | 168 m | Région | Avesnois |
| Point bas | 147 m | | |



Description

Parking : église de Fontaine-au-Bois.

(D/A) Prenez la direction du Fontaine-au-Bois *Communal Cemetery*, Rue du Hainaut. Passez le cimetière.

(1) Au croisement, empruntez à droite le chemin de terre. Au bout, à la route, continuez à droite sur la Rue du Chêne, rejoignez la départementale.

(2) Au carrefour, tournez à gauche. Peu après, retrouvez un chemin empierré.

(3) Prenez-le à droite. Après un coude à droite, le chemin franchit une barrière (refermer derrière soi) puis s'encadre de haies champêtres composées d'aubépine, ronces, charmes, églantiers. À l'intersection, continuez par le sentier de gauche, passez le lieu-dit le Long Pré.

(4) À la route, tournez à gauche Rue du Cateau. Rejoignez avant le terrain de sport le carrefour d'un chemin empierré.

(5) Empruntez à angle droit à droite ce chemin et entamez la descente. Au bas de la descente, prenez le premier chemin à droite. Conservez ce chemin jusqu'au carrefour avec le Chemin Saint-Jacques.

(6) Tournez à gauche puis prenez le 1^{er} chemin à droite, c'est le Chemin Bourdon. Croisez une ferme.

(7) À l'intersection, allez à droite Rue des Lignes. Continuez tout droit, le chemin se macadamise et vire à gauche. Rejoignez la Rue de Mal Garni.

(8) Empruntez-la à gauche et rejoignez la lisière de la forêt domaniale de Bois l'Evêque.

(9) Pénétrez sous les frondaisons à droite et longez la lisière pendant 2km. Atteignez le carrefour de la Forestière à proximité de la Ferme des Tilleuls.

(10) Quittez le couvert forestier et partez à droite pour parvenir au carrefour de la Ferme du Nez Coupé.

(11) Prenez à droite la Rue du Cateau en suivant la direction de Fontaine-au-Bois. Au prochain carrefour, empruntez le chemin à gauche pour déboucher à la route au lieu-dit le Chêne.

(12) Continuez à droite (cimetière militaire britannique à gauche) et toujours tout droit Rue du Pont jusqu'à la route départementale. Tournez à gauche pour retrouver l'église **(D/A)**.

Points de passages

- D/A Eglise de Fontaine-au-Bois**
| N 50.143124° / E 3.645188° - alt. 152 m - km 0
- 1 Chemin de terre à droite**
| N 50.148659° / E 3.644651° - alt. 147 m - km 0.67
- 2 Carrefour départementale**
| N 50.141474° / E 3.647709° - alt. 155 m - km 2.12
- 3 Chemin empierré**
| N 50.138957° / E 3.651722° - alt. 158 m - km 2.52
- 4 Rue du Cateau**
| N 50.134184° / E 3.647183° - alt. 161 m - km 3.5
- 5 Carrefour avant terrain de sport**
| N 50.136254° / E 3.656045° - alt. 163 m - km 4.18
- 6 Chemin Bourdon**
| N 50.131654° / E 3.647462° - alt. 159 m - km 5.39
- 7 Rue des Lignes**
| N 50.127238° / E 3.644995° - alt. 156 m - km 6.13
- 8 Rue de Mal Garni**
| N 50.130643° / E 3.639566° - alt. 153 m - km 6.82
- 9 Lisière de la forêt domaniale de Bois l'Evêque**
| N 50.122643° / E 3.634684° - alt. 154 m - km 7.79
- 10 Carrefour de la Forestière**
| N 50.130663° / E 3.611853° - alt. 154 m - km 10.15
- 11 Rue du Cateau**
| N 50.131822° / E 3.618554° - alt. 150 m - km 10.65

● **12 Rue du Pont**

N 50.135856° / E 3.625994° - alt. 152 m -
km 11.67

● **D/A Eglise de Fontaine-au-Bois**

N 50.143124° / E 3.645188° - alt. 152 m -
km 13.51

Informations pratiques

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Suivez le balisage Jaune.

Deux ronds surmonté d'un triangle jaune sommet vers le haut : continuité d'itinéraire, sommet à droite = tournez à droite, sommet à gauche = tournez à gauche).

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-de-fontaine-au-bois-en-vtt/>

En savoir plus :

Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



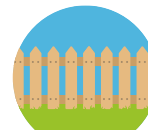
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.